

anticipée de la céleste Jérusalem, la vraie image de l'Eglise catholique : *beata pacis visio*. B.

(A suivre.)

La codification du droit canonique

— o —

La Commission travaille avec activité à ce grand ouvrage. L'on avait d'abord pensé à publier chacune des sections du « Droit canon codifié », au fur et à mesure qu'elles seraient achevées. Ainsi aurait-on promulgué, sans attendre le reste de l'œuvre, la législation canonique des sacrements.

Mais l'on a observé avec raison que cette méthode pouvait présenter des inconvénients : pour être distinctes les unes des autres, les diverses parties de la législation canonique n'en sont pas moins solidaires.

Elles s'éclairent l'une l'autre, et une décision sur un de ses points peut avoir un contre-coup dans un autre « titre » de droit canon. — Il arriverait ainsi que certaines sections du droit canon appelleraient une revision nouvelle après leur promulgation.

Y avait-il un remède à cet inconvénient ? Ne valait-il pas mieux s'y résigner plutôt que de différer toute publication jusqu'à l'accomplissement total de cette énorme entreprise ? Car, enfin, ce n'est un mystère pour personne que dix ou quinze ans d'un labeur continu seront nécessaires pour la terminer. . . — Telle était la question qui se posait d'elle-même.

Le Saint-Père a trouvé pour résoudre ce problème un moyen fort simple et très rationnel. Au fur et à mesure que se poseront certains problèmes pratiques, dont la solution immédiate est possible, le Pape y consacrerá un *motu proprio*. Il y utilisera sans doute les travaux de la Commission de la codification du droit canonique : les *motu proprio* indiqueront ainsi l'esprit des conclusions qui auront prévalu. L'on comprend, d'ailleurs, que la codification du droit canon n'est pas seulement un travail historique, ni une simple classification ordonnée des lois existantes ; elle implique une adaptation de la législation ecclésiastique aux circonstances présentes. Par le fait, les *motu proprio* de Pie X détermineront sur certains points une orientation précise.